

SÉANCE DU 25 MAI 2020

Convoqué le 2 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de l'Écu le 8 juin, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas d'ABOVILLE

2020-16 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 EAU

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le Compte Administratif du service de l'eau de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 45 776,96 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 138 676,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 138 676,46 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 45 776,96 €

2020-17 BUDGET PRIMITIF EAU 2020

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2020 du service de l'eau de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 189 452,06 €
- Recettes 189 452,06 €

Section d'investissement :

- Dépenses 174 832,06 €
- Recettes 174 832,06 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2020-18 TAXES LOCALES 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2020.

Les taux proposés sont : Taxe foncière bâti : 10,12 %
 Taxe foncière non bâti : 30,30 %

A l'unanimité, le Conseil vote ces taux d'imposition.

2020-19 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

ASSOCIATION BACCON PATRIMOINE	732 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	95 €
ASSOCIATION SPORTIVE BACCON HUISSEAU FOOT	600 €
ASSOCIATION BACCON INFORMATIQUE	800 €
ASSOCIATION DE CHASSE	146 €
COMITE DES FETES DE BACCON	225 €
SOUVENIR FRANÇAIS	45 €
FAMILLES RURALES	1 155 €
FNACA	45 €
JOIE DE VIVRE A BACCON	333 €

2020-20 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le Compte Administratif de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de : 155 188,98 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 96 487,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 96 487,06 €
- Compte 001 – Résultat négatif d'investissement reporté : 155 188,98 €

2020-21 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2020 de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 440 011,06 €
- Recettes 440 011,06 €

Section d'investissement :

- Dépenses 342 248,68 €
- Recettes 342 248,68 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2020-22 ASBH

Le passage de l'ASBH en ligue Régionale impliquerait de nouvelles normes pour les équipements : dimension du stade, superficie des vestiaires, accès des joueurs au stade, etc...

Une proposition est faite par l'encadrement de l'équipe pour les vestiaires : mise en place de 5 Algeco maximum. La ligue Régionale accorderait une année de délai pour la mise aux normes si un engagement écrit des 2 communes pour un plan d'actions est rédigé.

2020-23 CAMP SCOUTS

Une demande a été faite pour autoriser des feux de camp au lieu-dit de Chérelles (les feux ne sont pas au sol mais dans des structures type barbecue. Un accord est donné en indiquant que ces feux seront sous l'entière responsabilité des encadrants scouts.

2020-24 PROJET PANNEAUX SOLAIRES

Madame le Maire a reçu la société « Valéco » pour un projet d'implantation de panneaux solaires sur un terrain de 6,4ha sur le lieu-dit « Montapeine » (0,22 ha sur la commune de Baccon en section ZE, 0,74 ha sur la commune de Charsonville, 5,44 ha propriétaire privé). L'entreprise Valéco va se rapprocher des propriétaires privés pour obtenir leur accord. La commune bénéficierait d'un loyer annuel et de recettes fiscales. L'ensemble du Conseil n'est pas opposé à la réalisation de ce projet.

2020-25 PYLONE TELECOM ATC FRANCE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable (avec 11 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS) pour l'installation d'une antenne de 37 mètres de hauteur situé sur la parcelle cadastré ZL 56 rue de la Borde. Le paragraphe 11 de la convention est à modifier par l'entreprise avant sa signature La commune percevra un loyer annuel de 2 500 €.

2020-26 QUESTIONS DIVERSES

- Le marché de producteurs locaux a été un réel succès tant pour les exposants que pour les consommateurs, nouveau rendez-vous le samedi 4 juillet sur le parking de la salle polyvalente.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

M. Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

Mme Agnès DESCAUSE

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN